

VILLERS-SOUS-CHALAMONT

Le classement du site de la chapelle en bonne voie

Le dossier d'inscription du site de Notre-Dame des Bois aux monuments historiques est en passe d'être accepté.

L'épisode relatif à l'abattage des tilleuls de Villers-sous-Chalamont pourrait connaître son clap de fin en mars prochain puisque le préfet de Franche-Comté va - sauf retournement de situation - signer un arrêté d'inscription du site de la chapelle Notre-Dame des Bois "aux monuments historiques de France." L'inscription (qui n'est pas un classement) délivrée par la direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté (D.R.A.C.) protégera *de facto* la chapelle et son site "pour leur aspect archéologique et historique régional."

Les tilleuls bénéficieraient donc de cette inscription car sont partie intégrante du lieu. La commission régionale du patrimoine et des sites a émis un avis favorable au dossier après la découverte de vestiges de l'époque. L'autre motif étant que "Notre-Dame des Bois était un axe de passage et de pèlerinage de la route du sel important à l'époque médiévale." "Nous sommes au moins certains que la chapelle ne tombera pas en ruine" commente le maire Claude Descourvières. Sur l'avenir des tilleuls, il ne se prononce pas : "Ils font partie de la carte postale mais avec le futur classement, ce n'est plus le conseil municipal qui décidera mais le Préfet. Ce sera moins de soucis" dit-il.

Rappelons que feuilletton des tilleuls n'a cessé de rebondir au fil des mois : l'hiver dernier, la mairie souhaitait abattre ces arbres plusieurs fois centenaires au motif qu'ils devenaient dangereux pour la chapelle et pour le public en raison de possibles chutes de branches. Face à la mobilisation d'une partie de la population et sous l'impulsion du collectif "Sauvons les tilleuls", la municipalité a fait marche arrière après la déferlante médiatique. Avril 2009, nouvel épisode, cruel celui-là : les arbres sont victimes d'un acte de vandalisme. Tailladés à leur base à coups de hache, ils reçoivent des soins et passent l'été. Il faudra néanmoins patienter jusqu'au printemps pour que les spécialistes délivrent un vrai diagnostic quant à leur état de santé.

Les membres du collectif "Sauvons les tilleuls" préfèrent attendre la décision officielle avant de la commenter tout comme l'association des Vieilles maisons françaises (V.M.F.) dont le travail est consacré à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager. De l'ombre à la chapelle, les tilleuls devraient encore en faire. Et ce n'est pas pour déplaire à leurs anges gardiens. ■